



Séance PLENIERE CSE DIRECTION TGV-IC

Jeudi 03 Juillet 2025

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs, les élus

Selon l'article **L. 4121-1** du Code du travail, l'**Employeur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés**. Dans ce cadre, l'Employeur ne doit pas seulement diminuer le risque, mais doit l'empêcher. **Ceci constitue une obligation de résultat.**

Les **élus** de la délégation **CFDT** du **CSE DIRECTION TGV-IC** n'ont pas accepté la proposition de l'Employeur concernant l'**avenant SSCT RCAD** à l'accord collectif du **CSE DIRECTION TGV-IC**.

Dans le cadre du **projet Ambition RCAD**, et de l'arrivée sur notre périmètre de **741 collègues issus des axes Nord, Atlantique et Sud-Est**, les élus ont toujours porté, de manière claire et constante, leurs inquiétudes et attentes légitimes concernant la représentativité SSCT pour ces collègues **RCAD** nouvellement intégrés à la **DIRECTION GENERALE TGV**.

Ces préoccupations ont été exprimées sans ambiguïté lors des différentes tables rondes et temps de concertation.

Les **élus** attendaient une proposition à la hauteur des enjeux : une écoute attentive, une prise en compte des réalités du terrain, et une volonté claire de garantir une couverture SSCT adaptée et équitable pour tous les agents **RCAD** désormais rattachés au périmètre **DIRECTION TGV-IC**.

Or, **la proposition présentée par l'Employeur est très éloignée** de ces attentes.

Elle ne reflète **ni les spécificités des entités intégrées, ni l'esprit de dialogue social constructif** que les élus connaissent historiquement, depuis presque 7 années sur ce périmètre **DIRECTION TGV-IC**.

Les **élus constatent une absence de recherche de compromis réaliste**, pourtant indispensable pour accompagner cette transformation organisationnelle majeure dans de bonnes conditions sociales.

Mail to : cfdt.direction.tgv@gmail.com



Cela amène les élus à se poser une question légitime :

Assiste-t-on à un mimétisme des pratiques sociales issues des anciens périmètres d'AXES ?

Les élus l'affirment : LE CSE DIRECTION TGV-IC, n'est pas un CSE d'AXE !

Depuis 7 années, l'Employeur et les élus travaillent à améliorer concrètement et dans de nombreux domaines, les conditions SSCT et QVT des salariés DIRECTIONS et OUIGO.

La proposition de l'Employeur pour RCAD n'est pas digne du niveau actuel des relations sociales du CSE DIRECTION TGV-IC.

Les élus **CFDT** du **CSE DIRECTION TGV-IC** expriment ici leur très vive déception.

La proposition de l'Employeur est non seulement éloignée des attentes portées au nom des salariés, mais aussi **déconnectée du terrain** que les élus ont pourtant pris soin de décrire de façon factuelle et responsable.

Cette proposition constitue un recul préoccupant et sans doute une erreur stratégique à l'heure où l'Employeur annonce faire de la RELATION CLIENTS un marqueur différenciant par rapport à la concurrence. Comment y parviendra-t'il sans les salariés et les élus ?

Les élus appellent à un retour sans tarder à un dialogue social sincère, respectueux et constructif, dans l'intérêt des agents comme de l'Entreprise.

Il faut sortir du dogme et revenir à la table des négociations afin de construire un **avenant SSCT RCAD cohérent et ambitieux**, à la hauteur des besoins du nouveau périmètre et **en équivalence des conditions SSCT telles que définies pour OUIGO et DIRECTIONS.**

Les élus du périmètre **DIRECTION TGV-IC** ont toujours su faire vivre un dialogue respectueux, exigeant mais équilibré, capable de produire des accords solides et partagés.

Nous vous remercions de votre attention.

Mail to : cfdt.direction.tgv@gmail.com